

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2018

Réuni en séance publique sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire,
en présence de : Patrick NEVOIT - Jacques BRUÈRE - Joël PERROUX - Gérald CHAIX - Christine NEVOIT
- Géraud de LAFFON - Patricia BEAUDOUIN ROBINSON - Géraud LE DORVEN - Angélique BINET -
Marie-Lise MEYNARD

Absent(e/s) excusé(e/s) : --

(soit 11 membres en exercice, 11 présents, 11 votants)

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) prend connaissance par M. BONARD, représentant l'ALEC 37, des études énergétiques réalisées par le cabinet Bâticonsult, sur les bâtiments de l'ancienne école (34 bis rue des Écoles) et l'ancienne Poste (place du Bœuf couronné), comprenant l'ensemble des subventions possibles, et décide de réunir une Commission Bâtiments élargie afin de mener une réflexion à l'avenir du patrimoine communal ;
- 2) nomme deux membres du Conseil Municipal (1 titulaire et 1 suppléant) au sein de la Commission de contrôle des listes électorales, liée au nouveau REU (Registre Électoral Unique) ;
- 3) adopte l'instauration d'une redevance pour occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux d'ÉNÉDIS sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité, cette mesure permettant de procéder à l'établissement de titres de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance ;
- 4) accepte le principe d'une adhésion de la Commune au GIP RECIA via la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) pour bénéficier d'outils liés à la e-administration ;
- 5) est informé de l'évolution des indemnités consécutives au sinistre du local technique et de l'acquisition d'un container d'occasion afin d'entreposer de façon sécurisée le matériel indispensable aux agents communaux, en attendant la reconstruction d'un nouveau local.

Fait à Gizeux, le 14 novembre 2018

Le Maire,



Thierry BEAUPIED